

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

**2021 DCPA-12** Crèche Saint-Roch - 26 rue Saint-Roch, 75001, Paris Centre - Restructuration de la Crèche Saint-Roch - Objectifs, programme des travaux-Autorisations administratives.

**M. Jacques BAUDRIER, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis émis par le Conseil de Paris Centre en sa séance du 22 juin 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de réalisation de l'opération de « restructuration » de la Crèche Saint-Roch 26 rue Saint-Roch, 75001, Paris Centre ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques BAUDRIER au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère

Article 1 : La réalisation de l'opération de « restructuration » de la Crèche Saint-Roch – 26 rue Saint-Roch, 75001, Paris Centre est approuvée,

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération de « restructuration » de la Crèche Saint-Roch – 26 rue Saint-Roch, 75001, Paris Centre

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter tout financement extérieur auprès de tout organisme financeur pour la réalisation de ce projet ;

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant prévisionnel de 6 620 000 € sera imputée sur le budget de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**